

ESPACE SANS TABAC



Votre commune
se Ligue contre le cancer



ESPACE SANS TABAC

Les Espaces sans tabac ont été lancés par La Ligue contre le cancer en 2012. Ce sont des lieux extérieurs où la consommation de tabac est interdite. Abords d'écoles, espaces verts, espaces sportifs, plages... Tous les lieux publics extérieurs peuvent devenir des Espaces sans tabac ! Ces lieux conviviaux sont ainsi préservés de la pollution tabagique.



Dénormaliser le tabagisme :

Afin que le tabac devienne moins désirable, moins acceptable et moins accessible, il faut changer les normes sociales et les perceptions liées à sa consommation.

Il s'agit de rendre le tabac invisible dans l'espace public pour dénormaliser un comportement qui est néfaste et anormal.

Encourager l'arrêt du tabac :



De nombreuses études montrent qu'une réglementation encadrant le tabagisme dans les lieux publics peut inciter les fumeurs à cesser de fumer. Les Espaces sans tabac limitent les possibilités de fumer, réduisent l'acceptabilité sociale du tabagisme, et accroissent le soutien aux mesures nationales de lutte contre le tabagisme.



Protéger les jeunes de l'initiation au tabagisme :

Interdire de fumer dans les lieux publics est recommandé afin de limiter les opportunités de fumer et réduire l'expérimentation du tabac et l'entrée dans le tabagisme des jeunes.

Préserver l'environnement :



Un mégot de cigarette contient des milliers de substances nocives telles que de la nicotine, des métaux lourds ou de l'ammoniac, et il pollue à lui seul 500 litres d'eau. Il contient aussi des matières plastiques qui mettent plus de 10 ans à se dégrader dans la nature. Chaque année, plus de 25 000 tonnes de mégots de cigarettes sont jetées dans les rues de France. Le coût de ramassage des mégots est à la charge du contribuable ! Il est estimé à 38 euros par habitant et par an.

7 000
espaces
sans tabac

dans **73**
départements

1600
communes
engagées

